



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 22
 Date de convocation : 17/11/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 23 novembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Ville de TARTAS – EASA – Sorties à la neige à compter de 2017

Le service EASA organise dans le cadre du service des Sports deux transports à Gourette les samedi 28/01/2017 et 11/03/2017.

Le tarif proposé est de 5 € par personne.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ces journées organisées par le service municipal de sports de la commune.

Il est précisé que les tarifs seront perçus dans le cadre de la régie de recettes du service des sports activités périscolaires.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...



A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ces journées organisées par le service municipal de sports de la commune.

Il est précisé que les tarifs seront perçus dans le cadre de la régie de recettes du service des sports activités périscolaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES